



Pour diffusion immédiate

**Budget 2017-2018 :**  
***La priorité demeure des services éducatifs de qualité à tous les élèves!***

**Bonaventure, 21 août 2017** – Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire René-Lévesque (CSRL) a adopté, le 15 août dernier, son budget pour l'exercice financier 2017-2018. Ce budget présente globalement un équilibre budgétaire avec un léger déficit d'opération de 115 791 \$ sur des revenus totaux de 82,4 M\$.

**Faits saillants**

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) introduit de nouvelles mesures accompagnées d'un investissement de 1,3 M \$. Ce montant, dédié à la réussite des élèves, vient supporter prioritairement les axes d'intervention ciblés par le MEES.

- Organiser des activités visant le développement de la motricité fine, les habiletés sociales et l'éveil à la lecture à la maternelle;
- Dépister les difficultés émergentes et fournir le soutien nécessaire dès le début de la scolarisation;
- Appuyer la mise en œuvre des plans d'intervention au primaire;
- Prévenir le décrochage, l'intimidation et la toxicomanie au secondaire.

La CSRL maintient le cap sur ses objectifs de persévérance et de réussite :

- En priorisant les moyens inscrits dans son plan stratégique et dans la Politique nationale de la réussite éducative du Ministère
- En modulant l'offre de services en fonction des besoins spécifiques des diverses catégories d'élèves;
- En maintenant un contrôle serré de ses dépenses administratives.

**Taxe scolaire**

Lors de la séance du Conseil des commissaires du 11 juillet dernier, les commissaires ont pris la décision de réduire le taux de taxe scolaire de 2¢ par rapport à l'année précédente, fixant ainsi le taux à 28.5¢ par 100 \$ d'évaluation pour l'année 2017-2018.

-30-

**Source :**

Geneviève Saint-Hilaire  
Communications  
418 534-3003 – Poste 6030

**Pour information et entrevue :**

M. Jean Couture  
Président  
418 534-3003 – Poste 6007